



BULLETIN OFFICIEL

SAISON 2020 - 2021

BO du 11 décembre 2020



sommaire

<u>Page 3</u>	AG financière Ligue AuRA - Rappel !
<u>Page 4</u>	Campus 2023 - Profitez de cette opportunité !
<u>Page 5</u>	Sportif - Reprise de l'activité
<u>Page 6</u>	Sportif - Stade 3 en image
<u>Page 7</u>	Sportif - Déclinaison des mesures sanitaires
<u>Page 8</u>	Formation - New !
<u>Page 9</u>	Officiels - Le dernier bulletin est en ligne

<u>Page 10</u>	Infos FFR & AG financière
<u>Page 11</u>	Infos Ligue - New !
<u>Page 12</u>	MO Chaponnay - Elections du CD69
<u>Page 13</u>	MO Clermont Fd - New !
<u>Page 14</u>	MO Guilhaud Granges
<u>Page 15</u>	MO Montbonnot



Jessy Trémoulière **Joueuse de la décennie !**



La Ligue AuRA est fière d'adresser toutes ses félicitations à Jessy Trémoulière qui vient d'être élue « Joueuse de la décennie » suite à la cérémonie des World Rugby Awards qui a eu lieu lundi 7 décembre.

Pour la première fois de l'histoire du rugby mondial le titre de Joueuse de la décennie a été décerné par World Rugby à Jessy Trémoulière (28 ans, 60 sélections).

Cette récompense est une très belle reconnaissance de son parcours, de la formation de notre Ligue et du rugby dans l'enseignement agricole. En effet Jessy a commencé au lycée agricole de Brioude (43).

Zoom sur

Baptiste COUILLOUD, capitaine de l'équipe de France pour sa première titularisation et interview de Dylan CRETIN : la belle double page du journal L'Equipe du 5/12 2020 !



L'Assemblée Générale Financière de la Ligue AuRA Rugby se tiendra le :

SAMEDI 19 DECEMBRE 2020 à 10 h 00

en VISIOCONFERENCE *

L'ordre du jour retenu est le suivant :

- Mot du Président
- Lecture et approbation du rapport de la Commission chargée de la vérification des pouvoirs
- Présentation des comptes de l'exercice 2019/2020
- Rapport du Commissaire aux Comptes
- Votes pour approbation des comptes de l'exercice clos
- Allocution de clôture du Président

Tout participant à l'Assemblée Générale, en qualité de représentant d'une association affiliée, doit être titulaire d'un pouvoir daté, signé et portant le cachet du club. Il doit être titulaire d'une licence active à la FFR (Titre II, article 8-2 des Statuts de la Ligue).

Toutefois, en cas d'impossibilité, le vote par procuration est autorisé, conformément à l'article 8 de nos Statuts. Vous trouverez ci-joint un formulaire de vote par procuration. Vous pourrez ainsi vous faire représenter par un adhérent de votre choix.

Les pouvoirs et procurations sont à envoyer à 2001A@ffr.fr avant le 12/12/2020 9h00.

Si vous préférez un envoi postal, merci d'adresser votre pouvoir ou votre procuration à :

Maison de l'Ovalie de Montbonnot
150, allée du Pré de l'Eau
38330 Montbonnot St Martin

* les liens de connexion pour la visioconférence vous seront envoyés sur le mail de votre club (@ffr.fr) ultérieurement.



Convocation AG financière

Etats Financiers pour AG

AGF 19 décembre 2020 Pouvoir

AGF 19 décembre 2020 Procuration


**Inscription avant
le 18 décembre**

CAMPUS 2023

AMBITIONS POUR LE SPORT

CAMPUS 2023 .fr



CAMPUS 2023 C'EST QUOI ?

C'est l'OPPORTUNITÉ de répondre à vos besoins en compétences en accueillant un apprenti au sein de votre structure.

#France2023 se charge du recrutement et de l'affectation des 2023 Apprentis au sein des structures

Le jeune est salarié #France2023 et mis à disposition de votre club par la signature d'une convention de mise à disposition entre votre club et #France 2023.

Il sera demandé à votre club une participation symbolique, en fonction du niveau de formation de l'apprenti :

- > Niveau bac : 40 euros par mois
- > Niveau bac+3 : 70 euros par mois
- > Niveau bac+5 : 130 euros par mois

QUEL SERA LE COÛT POUR LA STRUCTURE ?



Les recrutements des apprentis se déroulent de septembre 2020 à décembre 2020

Les candidats sont affectés, par #France2023, à un club entre décembre 2020 et février 2021

418 jeunes recrutés

Début des contrats au plus tard le 23 Février 2021

COMMENT BÉNÉFICIER DE CETTE OPPORTUNITÉ ?



GUIDE CLUBS



GUIDE COMITÉS DÉPARTEMENTAUX



REPRISE DE L'ACTIVITE SPORTIVE

- Reprise **en phase 3** pour les Mineurs depuis le 28.11 et pour les Majeurs (négociation avec le Ministère des Sports) sans pratique de contacts. Jusqu'à la sortie de la période de confinement, attention de respecter les conditions de l'autorisation individuelle de sortie délivrée pour 3 heures et dans la limite des 20 km (les joueurs qui ont plus de 20 Kms à effectuer pour se rendre au stade ne peuvent pas participer aux entraînements ; les Educateurs / Entraîneurs ont la possibilité d'établir une attestation de déplacement dérogatoire).
- Les séances doivent être organisées par groupe de 10, inclus Entraîneur / Educateur (possibilité de partage du terrain en 4 zones chacune dédiée à un groupe).
- Reprise dérogatoire avec entraînement normal et contact pour les Equipes de National, Elite 1 Féminines, Espoirs nationaux et Espoirs REICHEL.
- Dates de reprise des compétitions :
 - non fixée concernant le rugby "Amateur", avec un horizon espéré au 20.01.2021 (le Service Compétitions Fédérales travaille sur cette hypothèse)
 - le 10.01.2021 concernant d'une manière dérogatoire les Compétitions National, Elite 1 Féminines, Espoirs Nationaux et Espoirs REICHEL

Rappels importants:

- Rigueur de gestion de la reprise comme lors de la fin de la 1ère période de confinement où le Rugby avait été cité comme exemplaire.
- Rappel de la nécessité de pratiquer l'auto-évaluation de son état de santé à partir des questionnaires médicaux préalables.
- Tenue impérative des listing de présence à chaque séance d'entraînement.
- Remontée des cas COVID avérés uniquement dans les cas importants de type "clusters" ou si il y a un impact possible sur le calendrier des rencontres (lorsque les compétitions reprendront).

Communiqué de presse - Application des décisions sanitaires pour le sport 28112020

Reprise de l'activité rugby : Stade Rugby 3 (Les détails)



Ci après :

Shémas du plan de reprise niveau 3

Déclinaisons des décisions sanitaires pour le sport (ne faisant pas mention des mesures dérogatoires négociées avec le ministère)

PLAN DE REDÉMARRAGE

DU RUGBY



DIAGNOSTIC JOUEUR

PAS DE SYMPTÔMES APPARENTS DU COVID-19
PAS TESTÉ POSITIF AU COVID-19 AU COURS DES DEUX DERNIERS MOIS
PAS D'ANTECÉDENTS DE PROBLÈMES CARDIAQUES,
OU D'AUTRES PROBLÈMES DE SANTÉ PRÉEXISTANTS



SITUATIONS
AVEC PASSES

PARCOURS INDIVIDUEL SANS BALLON



PARCOURS INDIVIDUEL AVEC BALLON



SUIVI DES PRÉSENCES

A CHAQUE SÉANCE D'ENTRAÎNEMENT, LE CLUB DOIT ÉTABLIR UNE LISTE DES PARTICIPANTS
CES LISTES SONT REGROUPEES PAR LE COVID-MANAGER



AUTO-ÉVALUATION DE SA SANTÉ

LES TRANSPORTS



VÉLO, TROTINETTE,
VÉHICULE MOTORISÉ PRIVÉ.

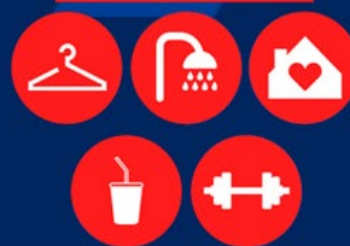
LES INFRASTRUCTURES



AU STADE, SEUL LE
TERRAIN DE JEU
RESTE OUVERT.

ESPACE VERT :
PARC, PLAGE...

INTERDITS



VESTIAIRES, DOUCHES, CLUB HOUSE, BUVETTES,
SALLES DE MUSCULATION ET LES
AUTRES INSTALLATIONS SONT FERMÉS.

LES BONNES PRATIQUES



ARRIVER EN TENUE
PRÊT À DÉMARRER
L'ENTRAÎNEMENT



APPORTER
SA BOISSON ET SA NOURRITURE
MARQUER SON NOM SUR SA BOUTEILLE
BIEN LES GARDER SÉPARÉ DES AUTRES



SUIVRE
LE PLAN DE CIRCULATION
MIS EN PLACE POUR
NE PAS SE CROISER



DESINFECTER

LES BALLONS AVANT ET
APRÈS CHAQUE SÉANCE



UTILISER RÉGULIÈREMENT

LES POINTS DE DISTRIBUTION DE GEL
HYDRO-ALCOOLIQUE DE PAPIER JETABLE,
ET LES POUBELLES MISES EN PLACE
DANS LE CLUB.

Le Décret du 2.12 autorise l'utilisation des vestiaires pour les activités encadrées des Mineurs mais maintient l'interdiction pour les sports collectifs concernant les Majeurs

Déclinaison des décisions sanitaires pour le sport valables du 28 novembre au 15 décembre 2020

1/2

CATÉGORIES	Étape 1 28/11/2020	Étape 2 15/12/2020 fin du confinement si les conditions sanitaires le permettent	Étape 3 20/01/2020 si les conditions sanitaires le permettent
ATTESTATION	Obligatoire lors de toute sortie du lieu de confinement	Respect obligatoire du couvre-feu	Respect obligatoire du couvre-feu
Pratique sportive dans l'espace public (dont plages, lacs, rivières, parcs, forêts, montagnes...)			
Personnes mineures et majeures à l'exclusion de toute pratique collective et de toute proximité avec d'autres personnes	Autorisé dans le respect de 20 km, 3h, 1 fois/jour	Autorisé couvre-feu de 21h à 7h	Autorisé
Publics prioritaires Sportifs professionnels, sportifs de haut niveau, groupes scolaires et périscolaires, formation universitaire ou professionnelle, sur prescription médicale APA, personne à handicap reconnu MDPH avec l'encadrement nécessaire	Autorisé	Autorisé	Autorisé
Pratique sportive dans les équipements sportifs (ERP) avec protocoles sanitaires renforcés			
Personnes mineures	Autorisé uniquement en extérieur (ERP de type PA) avec distanciation	Autorisé (ERP de types X et PA) couvre-feu de 21h à 7h	Autorisé
Personnes majeures à l'exception des sports collectifs et des sports de combat	Autorisé uniquement en extérieur (ERP de type PA) avec distanciation	Autorisé uniquement en extérieur (ERP de type PA) couvre-feu de 21h à 7h	Autorisé
Publics prioritaires Sportifs professionnels, sportifs de haut niveau, groupes scolaires et périscolaires, formation universitaire ou professionnelle, sur prescription médicale APA, personne à handicap reconnu MDPH avec l'encadrement nécessaire	Autorisé (ERP de types X et PA)	Autorisé (ERP de types X et PA)	Autorisé (ERP de types X et PA)

Rappel : les activités physiques et sportives autorisées dans les établissements se déroulent dans le respect d'une distanciation physique de deux mètres, sauf pour les sportifs professionnels et SHN.

Le port du masque n'est pas recommandé pendant la pratique sportive. En revanche, il est obligatoire avant et après.

ERP de type X : Établissement recevant du public couvert et clos - ERP de type PA : Établissement recevant du public de plein air

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://gouvernement.fr/info-coronavirus) 0 800 130 000
(appel gratuit)

CATÉGORIES	Étape 1 28/11/2020	Étape 2 15/12/2020 fin du confinement si les conditions sanitaires le permettent	Étape 3 20/01/2020 si les conditions sanitaires le permettent
ATTESTATION	Obligatoire lors de toute sortie du lieu de confinement	Respect obligatoire du couvre-feu	Respect obligatoire du couvre-feu
Éducateurs sportifs			
Entraînements pour le maintien des compétences professionnelles en environnement spécifique : ski et dérivés ; alpinisme ; plongée subaquatique ; parachutisme ; spéléologie ; natation et sécurité aquatique	Autorisé	Autorisé couvre-feu de 21h à 7h	Autorisé
Pour les autres activités en extérieur (espace public ou ERP de type PA)	Autorisé dans le cadre de l'activité professionnelle uniquement	Autorisé couvre-feu de 21h à 7h	Autorisé
Coachs sportifs à domicile	Autorisé dans le cadre de l'activité professionnelle uniquement	Autorisé couvre-feu de 21h à 7h	Autorisé
Compétitions avec protocoles sanitaires renforcés			
Sport professionnel et de haut niveau avec l'encadrement nécessaire	Autorisé	Autorisé	Autorisé
Vestiaires			
À usage collectif	Interdit	En attente	En attente
Accueil de spectateurs			
Dans l'espace public	Interdit	Huis-clos	En attente
En ERP de type PA ou X	Interdit	En attente	En attente
Vie associative			
Réunions (AG, bureau, commissions...)	Voie dématérialisée recommandée	Autorisé	Autorisé
Loisirs sportifs marchands (salle d'escalade, de fitness...)			
Lieux clos	Interdit sauf publics prioritaires	Interdit sauf publics prioritaires	Autorisé (avec protocoles sanitaires renforcés)

Rappel : les activités physiques et sportives autorisées dans les établissements se déroulent dans le respect d'une distanciation physique de deux mètres, sauf pour les sportifs professionnels et SHN.

Le port du masque n'est pas recommandé pendant la pratique sportive. En revanche, il est obligatoire avant et après.

ERP de type X : Établissement recevant du public couvert et clos - ERP de type PA : Établissement recevant du public de plein air

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://gouvernement.fr/info-coronavirus) 0 800 130 000
(appel gratuit)

FORMATION

FORMATION FÉDÉRALE



Les éducateurs/entraîneurs en cours de formation pour la saison 2020/2021 doivent IMPÉRATIVEMENT faire une demande de qualification ECF c'est une obligation fédérale.

Tous les documents

Cher(e)s président(e)s, cher(e)s référent(e)s Formation, cher(e)s éducateurs (trices)

Reprise des cursus de Formation « Brevets Fédéraux » en Formation à Distance jusqu'au retour de conditions sanitaires satisfaisantes.

Les stagiaires seront recontactés par les formateurs pour l'organisation de la FAD en fonction des parcours de formation de chacun.

A ce jour, uniquement les UF1.1 ont pu avoir lieu en présentiel.

En vous remerciant pour votre compréhension



BIENJOUÉ EN SÉCURITÉ 2020-2021

Alain LEROY, élu responsable de la formation, a décidé, compte tenu du contexte actuel, de reporter de la date limite de retour des attestations de formation "bienjoué en sécurité" au 31 décembre 2020 (au lieu du 30/11).

Les attestations doivent être retournées à Eric LEMAIRE eric.lemaire@ligueaura-ffr.fr

BULLETIN DES OFFICIELS DE MATCHS

Retrouvez chaque semaine le bulletin d'informations des officiels de match de la Ligue AuRA avec les désignations des officiels de match de la Ligue AuRA, des reportages sur la vie des officiels de match, des informations de la FFR et de la Direction Nationale de l'Arbitrage, etc ...

Le dernier bulletin mis en ligne est le :

15. Bulletin n°15 du 10 décembre 2020



Tous les bulletins sont disponibles sur le site de la Ligue. Pour y accéder : <https://ligueaura.ffr.fr/s-engager/arbitrer/bulletin-offdematch>

interview de Armel Durand-Badel arbitre au LOU Rugby

Fin novembre dernier, les arbitres étaient à l'honneur sur tout le territoire avec les Journées Nationales de l'Arbitrage autour d'une thématique forte, l'engagement en faveur de l'intérêt général.

On en profite pour partager l'interview de Armel Durand-Badel qui était joueur au Stade Rugby Club Wien et depuis 2019 arbitre au LOU Rugby.

Pour en savoir plus sur l'arbitrage, tout sport confondu : <https://www.tousarbitres.fr/>



COMMUNICATION OFFICIELLE FFR

- [F7M - STAGE CNR - 11122020](#)
- [XVFF J.TREMOUILIERE S.N'DIAYE WORLD-RUGBY-AWARDS 07.12.20](#)
- [XVFM B DULIN ELU-JOUEUR-ANC 081220](#)



Assemblée Générale Financière de la FFR

Il ne reste plus qu'une journée aux présidents de clubs de votre ligue pour éditer leur pouvoir et ainsi avoir le droit de voter à l'Assemblée Générale financière de la FFR qui aura lieu le 12 décembre prochain !

Au-delà, les pouvoirs ne pourront plus être enregistrés, et par conséquent les clubs n'ayant pas fait cette démarche seraient dans l'incapacité de voter !

Vous trouverez ci-dessous :

- un lien vers une [vidéo explicative](#) pour accompagner les clubs
- l'article sur le site de la Fédération qui rassemble toutes les informations sur cette assemblée générale financière est disponible [ici](#).
- un tutoriel détaillé [ici](#)

Pour rappel :

- Pour être valide, un pouvoir doit être daté et signé par le Président.
- Seule la désignation du porteur de pouvoir est ouverte pour l'AG dématérialisée, on ne peut éditer de procuration
- Le site pour voter lors de l'assemblée générale financière ouvrira le 11 décembre à 18h.
- L'assemblée générale se tiendra le 12 décembre de 9h00 à 12h00

En cas de difficultés, contactez-nous par mail à l'adresse : ovale@ffr.fr

En cas d'urgence, une permanence téléphonique est à votre écoute aux jours/heure ouvrées (9:00 - 12:00 / 13:00 - 17:00) :

- jeudi 3 décembre 2020 : Gaëlle Henry - 01 69 63 67 53
- vendredi 4 décembre : Patrice Charles - 01 69 63 64 14

CD 2020 11 30 PV Comité Directeur



-MAISON DE L'OVALIE- CHAPONNAY

INFOS CD69

ELECTIONS CD 69

Les élections pour le comité de rugby du Rhône et de la Métropole de Lyon auront lieu le 16 Janvier soit en présentiel à Chaponnay soit par correspondance en fonction des exigences sanitaires en cours à cette date.

- *C'est une élection à 1 tour par liste.*
- *La liste ayant obtenu la majorité des voix des votants obtient 10 sièges.*
- *Les 8 sièges restant sont répartis en fonction du pourcentage de voix obtenu.*
- *Les membres élus le sont dans l'ordre des listes.*
- *Le médecin est nommé avant la 11ème place.*
- *Une candidate doit obligatoirement figurer avant la 11ème place.*

CANDIDATURES

Pour être candidat il faut être licencié depuis 2 ans au moins dans un club adhérent à la FFR et figuré sur une liste de 18 noms dont un médecin.

Les listes doivent être déposées au siège du comité au moins 1 mois avant la date du scrutin. Dans le cas présent le dépôt doit se faire auprès du secrétaire général au plus tard le 15 décembre jusqu'à la fermeture des bureaux à 18h.

Elle doit être composé d'au moins 1 médecin et de 2 femmes.

ELECTIONS

Elles se font à bulletin secret lors de la réunion des clubs.

Chaque club aura un nombre de voix en fonction de ses effectifs arrêtés au 30 Juin 2020

Les bulletins seront remis lors de l'assemblée générale électorale aux représentants des clubs. Les procurations ne sont pas autorisées.

Par correspondance les bulletins seront adressés par voie postale et devront être retournés sous enveloppes cachetées à l'attention d'une commission composée de personnes licenciées FFR mais non candidates et non électrices.

-MAISON DE L'OVALIE- CLERMONT-FD



FERMETURE DES MO

En raison des mesures annoncées par le Gouvernement,

Les Maisons de l'Ovalie sont fermées jusqu'à nouvel ordre.

Les salariés administratifs sont au chômage partiel avec des taux d'activité variables et ne sont donc pas disponibles tous les jours.

Merci d'adresser vos demandes aux adresses suivantes :

2001A@ffr.fr

aura.chaponnay@ligueaura-ffr.fr

aura.clermont@ligueaura-ffr.fr

aura.guilherand@ligueaura-ffr.fr

aura.montbonnot@ligueaura-ffr.fr

infos assos

CDOS 63



New !

Le C.D.O.S du Puy-de-Dôme vous propose une réunion d'informations sur la **campagne de subventions FDVA 2021** (qui se déroulera du 15 décembre 2020 au 28 février 2021) :

Jeudi 17 décembre 2020 à 14 h 30 en visio conférence

Lien de la visioconférence : [cliquez ici](#)

Pour participer, nous vous demandons de bien vouloir vous inscrire par mail à cdos63@cdos63.com en précisant vos noms - prénoms - association et adresse mail.

-MAISON DE L'OVALIE- GUILHERAND-GRANGES



FERMETURE DES MO

En raison des mesures annoncées par le Gouvernement,

Les Maisons de l'Ovalie sont fermées jusqu'à nouvel ordre.

Les salariés administratifs sont au chômage partiel avec des taux d'activité variables et ne sont donc pas disponibles tous les jours.

Merci d'adresser vos demandes aux adresses suivantes :

2001A@ffr.fr

aura.chaponnay@ligueaura-ffr.fr

aura.clermont@ligueaura-ffr.fr

aura.guilherand@ligueaura-ffr.fr

aura.montbonnot@ligueaura-ffr.fr

-MAISON DE L'OVALIE- MONTBONNOT



FERMETURE DES MO

En raison des mesures annoncées par le Gouvernement,

Les Maisons de l'Ovalie sont fermées jusqu'à nouvel ordre.

Les salariés administratifs sont au chômage partiel avec des taux d'activité variables et ne sont donc pas disponibles tous les jours.

Merci d'adresser vos demandes aux adresses suivantes :

2001A@ffr.fr

aura.chaponnay@ligueaura-ffr.fr

aura.clermont@ligueaura-ffr.fr

aura.guilherand@ligueaura-ffr.fr

aura.montbonnot@ligueaura-ffr.fr